

ANALYSES D'AMIANTE DANS LES ENROBÉS ROUTIERS



Eurofins Hygiène du Bâtiment vous accompagne dans la gestion et la prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante dans le cadre de travaux de réfection ou d'entretien d'ouvrage routier. Nous disposons des équipements et des compétences pour rechercher la présence de fibres d'amiante dans des prélèvements d'enrobés.

NOS SOLUTIONS

- Analyse MOLP et META suivant le guide HSG 248 – App. 2 et la norme NFX 43-050
- Prise en compte de la problématique actinolite
- Analyse des HAP

L'AMIANTE DANS LES ENROBÉS ROUTIERS

L'amiante volontairement ajouté dans les enrobés

Jusqu'au début des années 90, l'amiante (surtout du chrysotile) a été volontairement ajouté, en faible quantité (jusqu'à 1% de la masse sèche), dans les enrobés routiers afin d'améliorer la résistance à la fatigue des couches de roulement. C'est cette pratique qui a conduit à la publication d'une circulaire ministérielle en mai 2013 sur la gestion de la problématique amiante dans les enrobés routiers.

L'amiante naturellement présent dans les granulats

Les analyses ont depuis démontré que les granulats des enrobés routiers pouvaient aussi contenir de l'amiante naturellement présent. En effet, l'enrobé routier est un matériau composite constitué de granulats et de sable dans un liant bitumineux. Ce granulat, s'il est issu de certaines carrières de régions amiantifères, peut contenir des minéraux fibreux de la famille des amiantes, en général dans la série trémolite-actinolite.

LA PROBLÉMATIQUE ACTINOLITE



On doit distinguer :

- L'actinolite amiante, dite asbestiforme, qui correspond à un faciès géologique particulier : on parle de faciès asbestiforme associé à une croissance cristalline naturelle unidirectionnelle qui confère à la fibre une souplesse et une résistance à la traction remarquables. Cette croissance ne peut avoir lieu que dans des contextes géologiques bien particuliers.
- L'actinolite non amiante, dont des fragments peuvent avoir une morphologie fibreuse (au sens de la norme NFX 43-050) sans pour autant être qualifiables d'asbestiformes. Les processus d'extraction et de transformation des granulats peuvent justement générer une grande quantité de ces fragments, appelés fragments de clivage.

Que dit la norme ?

A l'heure actuelle, l'application de la norme NFX 43-050 ne permet pas de faire la différenciation entre les fibres d'amiante et les fragments de clivage issus du même minéral. En effet, la désignation de fibre d'amiante, telle que définie dans la norme, répond à l'application des critères morphométriques et non pas à une identification du faciès du minéral.

NOS SOLUTIONS

Matrice	Méthode analytique	Références normatives	Caractéristiques
Agrégats/fragments d'enrobés issus de carottages ou de fraisats routiers <i>Code : PLEON</i> 	Détection et identification MOLP (1)	Guide HSG 248- Appendice 2 et norme NFX 43-050	Le laboratoire effectue plusieurs prises d'essais sur l'échantillon et analyse l'échantillon moyen. Par défaut, l'échantillon est considéré hétérogène et l'analyse est hors champs d'accréditation, sauf dans le cas où un seul fragment unitaire est transmis au laboratoire avec engagement écrit sur le fait que l'échantillon provient bien d'une seule et même couche d'enrobés. Taille de l'échantillon : 15 à 70 cm³
Carotte d'enrobés issue du carottage d'enrobés routiers <i>Code : PLEOQ</i> 	Détection et identification META (2)		Le laboratoire préconise des carottes monocouches, et n'est pas en mesure d'effectuer la séparation de carottes multicouches. Le laboratoire effectue plusieurs prises d'essais sur les 2 extrémités de la carotte et analyse l'échantillon moyen. L'analyse peut être réalisée sous accréditation si le client se charge de découper in-situ la carotte en couche individuelle avant envoi au laboratoire et s'il s'engage par écrit sur le fait que l'échantillon provient bien d'une seule et même couche d'enrobés. Taille des carottes : diamètre maximal de 10 cm / épaisseur maximale de 15 cm

(1) Microscopie Optique à Lumière Polarisée

(2) Microscopie Électronique à Transmission Analytique

Prise en compte de l'hétérogénéité

Les enrobés sont constitués de plusieurs matériaux et sont par définition hétérogènes. Les taux d'amiante peuvent varier très fortement au sein même de l'enrobé et se trouver dans différents endroits ou provenir de différents composants de l'échantillon prélevé. Afin d'améliorer la fiabilité de ses résultats, notre laboratoire réalise une seconde préparation dans tous les cas où de faibles quantités d'amiante sont identifiées lors de la première analyse. Pour la fiabilité du résultat il est par ailleurs impératif que chaque couche d'enrobé soit conditionnée séparément en double ensachage étanche. Toutefois, il faut noter que malgré ces précautions la recherche de fibres d'amiante ne se rapporte qu'à la fraction analysée.

Prise en compte de l'actinolite

Notre méthode analytique traite en priorité l'amiante qui a été ajouté volontairement dans le bitume, en mettant en œuvre des procédés de préparation qui limitent la création de fragments de clivage qui seraient assimilables à des fibres d'amiante au sens de la norme. Cependant le résultat peut faire état d'amiante présent à l'état naturel comme l'actinolite.

Analyse des Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique (HAP) *

La quantification du taux de HAP est faite uniquement sur les enrobés routiers pour lesquels il n'a pas été détecté d'amiante.

Après une préparation physico-chimique de l'échantillon, l'analyse de l'extrait est réalisée par chromatographie en phase gazeuse couplée à une détection par spectrométrie de masse avec quantification des 16 HAP définis dans la norme NF EN 15 527.

* Analyses sous-traitées au Laboratoire Eurofins Analyses pour l'Environnement France (Saverne)

ANNEXES

Cadre réglementaire

Circulaire du 15 mai 2013 portant instruction sur la gestion des risques sanitaires liés à l'amiante dans le cas de travaux sur les enrobés amiantés du réseau routier national non concédé.

Documents de référence

NF X 46-020 : « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis »

NFX 43-050 : « Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission »

La norme NFX 43-050, qui est en France la norme de référence pour l'analyse de l'amiante, retient 3 critères d'identification des fibres d'amiante qui permettent de statuer sur la nature de structures suspectieuses détectées :

- **La morphologie** : une fibre est définie comme une particule allongée ayant un rapport d'allongement supérieur à 3, de longueur minimale $> 0.5\mu\text{m}$, avec des bords parallèles ou étagés.
- **La structure cristalline** est examinée par microdiffraction électronique. Le cliché de diffraction doit concorder avec le cliché de diffraction de l'un des 6 types d'amiante réglementaires.
- **La composition chimique** est obtenue par spectroscopie à rayons X à dispersion d'énergie (EDX). La concordance avec la composition chimique de référence de l'un des 6 types d'amiante permet alors de conclure.

La cartographie des roches amiantifères sur le territoire français

En 2005, Le BRGM a publié un rapport intitulé « Recensement et classement des sites naturels amiantifères et des formations géologiques potentiellement amiantifères en France ».

Les bonnes raisons de choisir nos laboratoires :

- ➔ Des délais express pour vos besoins immédiats
- ➔ La consultation des résultats analytiques en ligne via Eurofins On Line (EOL)
- ➔ Un suivi personnalisé en toute simplicité avec un interlocuteur unique

Nous contacter

T : 03 88 911 911

✉ : Batiment@eurofins.com

www.eurofins.fr/hdb